

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION  
MRC DE CHARLEVOIX**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 9 février 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénaud Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay  
M. Matthieu Girard  
M. Réjean Tremblay  
M. Steeve Tremblay  
M. Benoît Bradet  
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015;
4. Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015
5. Adoption des comptes à payer du mois de janvier 2015;
6. Factures à payer non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Vente par la Paroisse de Saint-Hilarion en faveur de monsieur Bernard Duchesne d'une partie d'un ancien chemin public au cadastre de la paroisse de Saint-Hilarion, circonscription foncière de Charlevoix 2;
8. Cession des lots 1,2 et 3 tous du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, et ce, à la suite de la désaffectation, de la fermeture, de l'abolition et l'abandon de cette partie de chemin montré à l'originnaire;
9. Désaffectation, fermeture, abolition et abandon d'une partie d'un chemin montré à l'originnaire à être connue comme étant composée des lots 1,2 et 3, tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;
10. Engagement de deux pompiers volontaires;
11. Feuilleton paroissial;
12. Vérification annuelle pour autopompe et camion-citerne avec pompe intégrée;
13. Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest;
14. Demande de commandite pour la finale de hockey des 10-13 ans;
15. Subvention pour la garderie Scolaire;
16. Engagement d'un ingénieur;
17. Achat d'une armoire sécuritaire au garage et boîte de tranchée (aqueduc);
18. Demande de soumission pour construction d'un bureau supplémentaire;
19. Régularisation du nombre d'heures secrétaire-adjointe;
20. Résolution pour taxes impayées;
21. Versement des redevances pour l'année 2014 provenant de la carrière du rang 6 à la municipalité Notre-des-Monts;

22. Ouverture et nomination d'un chemin existant de monsieur Claude Gagné situé sur le lot 15P, rang 3, du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion;
23. Formation Web pour la directrice générale sur les OBNL;
24. Offre d'emploi pour une personne à l'administration;
25. Résolution pour engager les travaux de remplacement du tuyau d'égout du chemin Principal à la route 138;
26. Résolution pour une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
27. Courrier;
28. Affaires nouvelles;
  - 1-Résolution pour autoriser les dépenses accordées sur la paie;
  - 2-Le Grand rendez-vous cycliste de Charlevoix;
  - 3-Formation des pompiers en RCR;
29. Période de questions;
30. Levée de l'assemblée.

## **1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 19h30, Monsieur le Maire Rénaud Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

**2015-02-01**

## **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2015-02-02**

## **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2015.

**2015-02-03**

## **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 26 janvier 2015.

2015-02-04

**5- COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2015**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer pour un montant 809 221.54\$ (journal des achats # 1030, journal des déboursés # 767-768, chèques # 11469 à 11513, prélèvements 101 à 106) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

**QUE** les comptes déjà payés pour un montant 43 037.11\$ (journal des achats # 1026 à 1029, journal des déboursés # 762 à 766, chèques # 11455 à 11468 (11465 annulé), prélèvements # 95 à 100) et les salaires nets pour un montant 27 142.34\$, dépôts # 503147 à 503226), sont acceptés.

2015-02-05

**6- FACTURES À PAYER NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES DU MOIS**

---

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Solo Mobile			34.95 \$
Hydro Québec			539.00 \$
Visa Desjardins			84.00 \$
Bell Mobilité			107.86 \$
Bell Canada	260.55 \$		
	70.64 \$		331.19 \$
			<u>1 097.00 \$</u>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je certifie que la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion possède les crédits nécessaires pour pourvoir au paiement des sommes engagées ci-dessus mentionnés.

**Madeleine Tremblay, d,g, secrétaire-trésorière**

2015-02-06

**7- VENTE PAR LA PAROISSE DE SAINT-HILARION EN FAVEUR DE MONSIEUR BERNARD DUCHESNE D'UNE PARTIE D'UN ANCIEN CHEMIN PUBLIC AU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHARLEVOIX 2**

---

**CONSIDÉRANT** que monsieur Bernard Duchesne est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 16, rang 4, Paroisse Saint-Hilarion, circonscription foncière de Charlevoix 2, contigu à une section d'un ancien chemin public montré à l'originaire;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Bernard Duchesne et ses auteurs en titres occupent et entretiennent depuis au moins cinquante (50) ans, ladite section de l'ancien chemin public montré à l'originaire, laquelle section est gazonnée et parsemée d'arbres;

**CONSIDÉRANT** que cette section de l'ancien chemin public, notamment, a fait l'objet d'un projet de plan cadastral aux fins de division d'une partie du territoire pour devenir le lot quatre (4), rang 4, préparé par monsieur Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, le 28 janvier 2015, sous le numéro 6783 de ses minutes, lequel plan cadastral projet est annexé à la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** que cette section de l'ancien chemin public n'a jamais fait l'objet d'un règlement ou d'une résolution de fermeture par la Municipalité par le passé;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est encore à ce jour propriétaire de ladite section de l'ancien chemin, laquelle sera connue et désignée sous peu comme étant le lot quatre (4), rang 4, Paroisse Saint-Hilarion, circonscription foncière de Charlevoix 2;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Bernard Duchesne désire régulariser cette situation et, qu'à cet effet, il est nécessaire qu'il acquière cette parcelle;

**CONSIDÉRANT** de ce que ci-avant, cette section du chemin n'étant plus utile ni requise à la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, cette dernière est disposée à fermer la section dudit chemin ci-avant décrite et à la transférer à monsieur Bernard Duchesne;

**CONSIDÉRANT** que cette section de l'ancien chemin est située en zone où s'applique la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, mais qu'elle bénéficie de droits acquis en vertu de l'article 104 de ladite loi;

**CONSIDÉRANT** qu'une déclaration de droits acquis doit être produite à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) préalablement audit transfert;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Bernard Duchesne paie des impôts fonciers sur cette partie de l'ancien chemin public depuis qu'il est propriétaire de son immeuble contigu et qu'il entretient cette section du chemin;

**CONSIDÉRANT** que les ententes verbales entre la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion et monsieur Bernard Duchesne sont à l'effet que la parcelle soit vendue sans aucune garantie de la part de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion à monsieur Bernard Duchesne pour la somme de cent (100) dollars plus taxes applicables et que les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la partie de l'ancien chemin public, laquelle sera connue et désignée sous peu comme étant le lot quatre (4), Rang 4, Paroisse Saint-Hilarion, circonscription foncière de Charlevoix 2, soit désaffectée, fermée, abandonnée et abolie ;

**QUE** la Municipalité signe le plan cadastral aux fins de créer le lot quatre (4), Rang 4, tel que préparé par monsieur Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, le 28 janvier 2015, sous le numéro 6783 de ses minutes, lequel plan cadastral est annexé à la présente résolution;

**QUE** la Municipalité signe la déclaration de droits acquis devant être produite à la

CPTAQ préalablement audit transfert;

**QUE** la Municipalité vende à monsieur Bernard Duchesne, la parcelle de l'ancien chemin public contigüe à sa propriété ci-avant décrite, laquelle sera connue et désignée sous peu comme étant le lot quatre (4), rang 4, Paroisse Saint-Hilarion, circonscription foncière de Charlevoix 2;

**QUE** ladite vente soit consentie sans aucune garantie par la Municipalité et aux risques et périls pour monsieur Bernard Duchesne;

**QUE** cette vente soit faite en contrepartie de la somme de cent (100) dollars plus taxes applicables, dont quittance;

**QUE** tous les frais et honoraires de la vente, des copies et frais d'inscription soient à la charge de monsieur Bernard Duchesne;

**QUE** monsieur Rénaud Marier, maire et madame Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière et ou son adjointe Nathalie Lavoie, soient autorisés à signer, le plan cadastral de subdivision, la déclaration de droits acquis, l'acte de vente de la parcelle ci-avant décrite et à signer et convenir de toutes clauses, charges et conditions jugées utiles ou nécessaires pour donner effet à la présente résolution ainsi que signer tous les documents utiles et nécessaires dans le présent dossier, et généralement faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2015-02-07

**8- DÉSAFFECTATION, FERMETURE, ABOLITION ET ABANDON D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE À ÊTRE CONNUE COMME ÉTANT COMPOSÉE DES LOTS 1,2 ET 3, TOUS DU CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION, DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHARLEVOIX 2**

---

**ATTENDU QUE** Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, a préparé, le 28 janvier 2015, sous le numéro 6783 de ses minutes, un plan projet ayant pour but de numéroter une partie d'un chemin montré à l'originaire, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2. Une copie dudit plan est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ATTENDU QUE**, à la suite du dépôt du susdit plan de Jules-Fabien Simard auprès de l'autorité publique concernée, une partie de ce chemin sera connue et désignée comme suit :

Désignation

1. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN (1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.
2. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX (2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, circonscription foncière de Charlevoix 2.
3. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS (3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, circonscription foncière de Charlevoix 2.

Les susdits immeubles étant ci-après nommés : « partie de chemin ».

**ATTENDU QUE** cette partie de chemin est la propriété de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, ci-après nommée la « Municipalité ».

**ATTENDU QUE** cette partie de chemin n'a jamais fait l'objet d'un règlement ou d'une résolution de fermeture ni de désaffectation ou d'abandon par la Municipalité par le passé.

**ATTENDU QUE** cette partie de chemin n'est pas carrossable et qu'elle n'est plus utile ni requise à la Municipalité.

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire désaffecter cette partie de chemin, y compris à des fins d'utilisation par le public, de même que fermer, abolir et abandonner cette partie de chemin, à toutes fins que de droit.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité décrète, comme elle le fait par la présente résolution, la désaffectation, y compris à des fins d'utilisation par le public, la fermeture, l'abolition et l'abandon de la partie de chemin montré à l'originaire, à être connue et désignée comme étant composée des lots UN, DEUX et TROIS (1, 2 et 3), tous du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 et tels que montrés au plan projet préparé par Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, le 28 janvier 2015, sous le numéro 6783 de ses minutes. QU'aux fins de créer les susdits lots 1, 2 et 3 du susdit cadastre et de la susdite circonscription foncière, la Municipalité signe le plan cadastral préparé par Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, le 28 janvier 2015, sous le numéro 6783 de ses minutes.

**QUE** Rénaud Marier, maire et Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière et ou son adjointe Nathalie Lavoie, soient et ils le sont par les présentes, autorisés à signer, à titre de représentants de la Municipalité, le susdit plan préparé par Jules-Fabien Simard, aux fins de dépôt au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de même que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution, à négocier toutes ententes et à faire toutes les déclarations jugées utiles ou nécessaires dans ce dossier.

2015-02-08

**9- CESSION DES LOTS 1,2 ET 3 TOUS DU CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION, DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHARLEVOIX 2, ET CE, À LA SUITE DE LA DÉSAFFECTATION, DE LA FERMETURE, DE L'ABOLITION ET L'ABANDON DE CETTE PARTIE DE CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE**

---

**ATTENDU QUE**, aux termes de la résolution 2015-02-07 la Municipalité a décrété la désaffectation, la fermeture, l'abolition et l'abandon d'une partie de chemin montré à l'originaire et plus amplement décrite aux termes de ladite résolution et montrée au plan préparé par Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, le 28 janvier 2015, sous le numéro 6783 de ses minutes.

**ATTENDU QUE**, à la suite de la désaffectation, de la fermeture, de l'abolition et l'abandon de cette partie de chemin montré à l'originaire et à la suite du dépôt du susdit plan d'arpentage auprès de l'autorité publique concernée, la municipalité de la

Paroisse de Saint-Hilarion (ci-après nommée : « Municipalité ») désire définitivement se départir de cette partie de chemin qui sera connue, comme étant composée des lots 1, 2 et 3 tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

**ATTENDU QUE** cette partie de chemin n'est pas carrossable et qu'elle n'est plus utile ni requise à la Municipalité.

**ATTENDU QUE** cette partie de chemin est située dans la zone où s'applique la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) mais qu'elle bénéficie de droits acquis en vertu de ladite Loi.

**ATTENDU QUE** des déclarations, y compris de droits acquis, ou d'autres documents pourraient devoir être produits à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de l'un ou plusieurs des transferts de propriété autorisés aux termes de la présente résolution.

**ATTENDU QUE** les propriétaires limitrophes de cette partie de chemin sont, notamment, mais non limitativement, André Lavoie, Suzanne Jean et Hilarion Duchesne et Fils inc.

**ATTENDU QUE** cette partie de chemin est incluse dans leur unité d'évaluation respective.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité signe tout document, y compris, le cas échéant, toutes déclarations de droits acquis ou autres, à être produits à la CPTAQ, aux fins de l'un ou plusieurs des transferts de propriété autorisés aux termes de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité vende à Hilarion Duchesne et Fils inc., sans aucune garantie et aux risques et périls de cette dernière (Hilarion Duchesne et Fils inc.), le lot numéro UN (1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, montré au plan préparé par Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, le 28 janvier 2015, sous le numéro 6783 de ses minutes, et ce, pour la somme de CENT DOLLARS (100,00\$), plus la T.P.S. et la T.V.Q. applicables.

**QUE** Municipalité vende à Suzanne Jean ou, à la demande de cette dernière, à Hilarion Duchesne et Fils inc., sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur concerné, le lot numéro DEUX (2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, tel que montré au susdit plan préparé par Jules-Fabien Simard, et ce, pour la somme de CENT DOLLARS (100,00\$), plus la T.P.S. et la T.V.Q. applicables.

**QUE** la Municipalité vende à André Lavoie, sans aucune garantie et aux risques et périls de ce dernier, le lot numéro TROIS (3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, au susdit plan préparé par Jules-Fabien Simard, et ce, pour la somme de CENT DOLLARS (100,00\$), plus la T.P.S. et la T.V.Q. applicables.

**QUE** chacun des acquéreurs paie, le cas échéant, le droit de mutation pouvant être exigibles suite à son acquisition de la Municipalité.

**QUE**, lors de la vente, aucun ajustement ne soit fait entre les parties à l'acte.

**QUE** tous les frais et honoraires de l'acte de vente, des copies et des frais d'inscription soient à la charge de l'acquéreur concerné et qu'il en soit de même des frais d'arpentage et, le cas échéant, des démarches auprès de la CPTAQ.

**QUE** Rénald Marier, maire et Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière et ou son adjointe Nathalie Lavoie, soient et ils le sont par les présentes, autorisés à signer, à titre de représentants de la Municipalité, le susdit plan préparé par Jules-Fabien Simard, aux fins de dépôt au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de même que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution, à négocier toutes ententes et à faire toutes les déclarations jugées utiles ou nécessaires dans ce dossier.

2015-02-09

#### 10- ENGAGEMENT DE DEUX POMPIERS VOLONTAIRES

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse désire augmenter son effectif de pompiers volontaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse a reçu deux demandes de personnes qui étaient intéressées à devenir pompier volontaire dont les suivantes : messieurs Jean-Claude Tremblay junior et David Duchesne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** messieurs Jean-Claude Tremblay junior et David Duchesne sont engagés selon les conditions de l'entente signée par les pompiers volontaires.

2015-02-10

#### 11- FEUILLET PAROISSIAL

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de renouveler l'espace-annonce à l'intérieur du feuillet paroissial de l'Unité pastorale de Charlevoix-Ouest pour une durée d'un an, soit du 27 avril 2015 au 19 avril 2016 au coût de 225.00\$ payable à la Fabrique de Baie-St-Paul.

2015-02-11

#### 12- VÉRIFICATION ANNUELLE POUR CAMION AUTOPOMPE

---

**CONSIDÉRANT QUE** la vérification annuelle du camion autopompe est à faire à tous les ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de service de Jacques Thibeault nous informant qu'il sera dans la région dans la semaine du 25 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**il nous mentionne que les tests sont faits selon les normes établies par un comité formé de représentant des organismes suivant : le MSP, le ULC, le CGI et l'ACSIQ et soutien conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité Publique pour établir le schéma de couverture de risques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



**QUE** le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion mandate Jacques Thibeault pour faire la vérification annuelle du camion autopompe au coût de 300.00 \$ plus taxes.

2015-02-12

**13- LIGUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE CHARLEVOIX OUEST**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la *Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest*, mouvement à but non-lucratif qui se consacre au soutien des brigades scolaires formées d'élèves des écoles primaires et secondaires de notre territoire, demande une contribution des organismes du milieu pour le financement des brigades scolaires 2014-2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accorde un montant de 50.00 \$ à la *Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest*.

2015-02-13

**14- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FINALE DE HOCKEY DES 10-13 ANS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de l'équipe des Rockets de St-Hilarion organise la finale du hockey des jeunes des 10-13 ans qui aura lieu à Saint-Hilarion le samedi 21 février prochain ou le lendemain si mauvaise température;

**CONSIDÉRANT QU'IL** demande une commandite afin de défrayer les coûts d'arbitres pour la finale et également pour l'achat d'équipements pour les jeunes fréquentant la patinoire (bâtons de hockey, casques, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accorde un montant de 400.00\$ soit 100.00\$ pour payer les arbitres de la finale de hockey pour les jeunes 10-13 ans et le reste pour l'achat d'équipements.

2015-02-14

**15- SUBVENTION POUR LA GARDERIE SCOLAIRE**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte de verser un montant de 1 000 \$ pour l'année 2014-2015 à la Commission scolaire de Charlevoix pour le Service de garde l'Arc-en-ciel de l'école Marie-Reine, tel que prévu au budget et selon dans la Politique familiale.

2015-02-15

**16- ENGAGEMENT D'UN INGÉNIEUR**

---

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de Tetra Tech QI Inc. pour la révision des estimations pour la réfection des conduites sur la route 138 entre la rue Maisonneuve et le chemin Cartier dans le cadre des travaux de réfection de chaussées du Ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal donne le mandat de révision des estimations pour la réfection des conduites sur la route 138 à Tetra Tech QI Inc. selon la soumission datée du 9 février 2015 au coût de 3 000.00\$ plus taxes.

**2015-02-16**

**17- ACHAT D'UN ARMOIRE SÉCURITAIRE AU GARAGE ET D'UNE BOÎTE DE TRANCHÉE**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'une armoire anti-feu 34" largeur X 34" profondeur X 65" hauteur (SAS521) au coût de 978.95\$ plus taxes chez Solugaz et d'une boîte de tranchée au coût de 9762.00 plus taxes chez Équipement Robert Nadeau.

**2015-02-17**

**18- DEMANDE DE SOUMISSION POUR CONSTRUCTION D'UN BUREAU SUPPLÉMENTAIRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'engagement d'une autre personne à l'administration, les membres du conseil désirent construire un autre bureau;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à faire une demande sur invitation à deux entrepreneurs en bâtiment pour la construction d'un bureau.

**2015-02-18**

**19- REGULARISATION DU NOMBRE D'HEURES SECRÉTAIRE ADJOINTE**

---

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** madame Nathalie Lavoie sera payée sur une base de trente-cinq (35) heures par semaine étant donné la charge de travail ajoutée et que cela soit ajouté à son contrat de travail.

Monsieur Benoît Bradet s'est retiré des discussions et n'a pas voté.

**2015-02-19**

**20- RÉOLUTION POUR TAXES IMPAYÉES**

---

**CONSIDÉRANT QU'IL** reste quelques retardataires pour le paiement des taxes foncières;

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à envoyer les comptes passés dus à la Cour municipale de Beupré pour le paiement.

2015-02-20

**21- VERSEMENT DES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2014 PROVENANT DE LA CARRIÈRE DU RANG 6, À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

---

**CONSIDÉRANT** l'entente avec la municipalité de Notre-Dame-Des-Monts pour la carrière de JOCELYN HARVEY INC. située sur le rang 6 à Saint-Hilarion sur les redevances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion verse un montant de 8 723.92 \$ à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts de redevances selon l'entente.

2015-02-21

**22- OUVERTURE ET NOMINATION DU CHEMIN EXISTANT DE MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ AU SITUÉ AU LAC AUX BOIS VERTS SUR LE LOT 15 PARTIE DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Gagné a un projet de développement sur son lot 15-P, rang 3, du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion soit au Lac aux Bois verts;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a modifié son plan d'urbanisme pour permettre l'ouverture d'un nouveau chemin dont celui de monsieur Gagné pour rendre le projet de développement conforme afin de pouvoir construire des chalets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil décrète l'ouverture d'un nouveau chemin sortant sur le chemin Principal, situé sur le lot 15-P, rang 3, du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion;

**QUE** ce chemin portera le nom de « **Chemin des Pins** »;

2015-02-22

**23- FORMATION WEB POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES OBNL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation sur les pouvoirs d'aide de subvention des municipalités sur le Web au coût de 201.00 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à s'inscrire à cette formation.

2015-02-23

**24- OFFRE D'EMPLOI POUR UNE PERSONNE À L'ADMINISTRATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire engager une secrétaire administratif (ve) pour trois(3) jours semaine avec une probation de six(6) mois et avec possibilité d'avancement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale est autorisée à publier l'offre d'emploi dans le journal l'Hebdo Charlevoisien et à Emploi Québec;

2015-02-24

**25- RÉOLUTION POUR ENGAGER LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et la Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2015-02-25

**26- RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'en** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion prévoit la formation de trois (3) pompiers -Pompier 1, trois (3) pompiers -Officier non urbain et de trois (3) pompiers -Opérateur d'Autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix.

## 27- COURRIER

---

- Lettre de monsieur Jean-François Saulnier, ingénieur du ministère des Transports du Québec en date du 8 janvier 2015 concernant les sept tronçons de route locale inscrits dans le rapport final plan d'intervention en infrastructures;
- Gouvernement du Québec (Cabinet du ministre) concernant la société PF Résolu Canada;
- MRC de Charlevoix( demande de modification du schéma d'aménagement de la municipalité de Petite-Rivière-St-François)

## 28- VARIA

---

2015-02-26

### 28.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU SON ADJOINTE À REMBOURSER LES DÉPENSES DÉJÀ ACCORDÉES SUR LA PAIE

---

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale Madeleine Tremblay et ou son adjointe Nathalie Lavoie sont tous deux autorisées à rembourser les dépenses déjà accordées sur la paie.

2015-02-27

### 28.2 LE GRAND RENDEZ-VOUS CYCLISTE DE CHARLEVOIX

---

**CONSIDÉRANT QUE** Les Grands rendez-vous cyclistes de Charlevoix sollicitent l'appui de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion pour le passage et affichage temporaire sur les routes de notre secteur dimanche le 31 mai 2015 pour l'épreuve le routier, un parcours de 100 km sur les routes de Charlevoix, le Granfondo, un parcours de 50 km et un de 100 km sur les routes de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les épreuves sont sanctionnées par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le Club cycliste de Charlevoix à circuler sur nos chemins ou routes pendant la tenue du Grand prix cycliste de Charlevoix le dimanche 31 mai prochain;

**QUE** le Club cycliste de Charlevoix devra utiliser les routes dans l'état où elles seront au moment de la course. Aucune autre réparation qui n'est pas prévue ne sera exécutée sur ces routes.

2015-02-28

### 28.3 COURS DE RCR POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES

---

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise la dépense pour le cours de RCR qui sera donné par Mathieu Audet pour les 8 à 10 pompiers volontaires qui doivent renouveler au coût de 50.00\$ par pompier.

**29- PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions a été tenue.

2015-02-29

**30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

La levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

---

**Rénald Marier, maire**

---

**Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION  
MRC DE CHARLEVOIX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 23 février 2015 à 20h00, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay  
M. Matthieu Girard  
M. Réjean Tremblay  
M. Benoît Bradet  
M. Charles-Henri Gagné

Absent :

M. Steeve Tremblay

Monsieur le maire vérifie le quorum.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Engagement d'une firme d'ingénieur pour différents projets;
4. Demande de subvention dans le cadre du fonds « Soutien au fonctionnement des points de service et des maisons des jeunes (Pacte rural) ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

## 1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

---

À 20h00, Monsieur le Maire Rénald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2015-02-30

## 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2015-02-31

## 3- ENGAGEMENT D'UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR DIFFÉRENTS PROJETS

---

Il est proposé par monsieur Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre ce point à la prochaine séance.

2015-02-32

## 4- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE FONDS « SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES POINTS DE SERVICE ET DES MAISONS DE JEUNES (PACTE RURAL)

---

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Charlevoix à élaborer un plan de travail du Pacte rural 2007-2014 ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Politique d'attribution des aides consenties, il est prévu un montant de 5 000 \$ pour le soutien au fonctionnement des points de services et des Maison des jeunes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion demande à la MRC le montant prévu de 5 000 \$ pour l'année 2015 et que le chèque soit versé directement au nom de Forum Jeunesse Charlevoix-Ouest.

## 5- PÉRIODE DE QUESTIONS

---

2015-02-33

## 6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

La levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents à 20h15.

---

Rénald Marier, maire

---

Madeleine Tremblay, d.g. et secrétaire-trésorière